Le Chèque Cadeau Bayonne Shopping

Bon de commande

A retourner à l'Office de Commerce et de l'Artisanat
25 Place des Basques 64100 Bayonne
05 59 59 78 03—contact@bayonneshopping.com

Coordonnées de l'entreprise

Raison Sociale* _____

Adresse de Facturation : _____

Code Postal : _____ **Ville** : _____

Contact : Mme ☐ M☐ NOM* :_____ Prénom : _____

Téléphone* : _____ **Email** *: _____

Adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation) : _____

_____

Votre commande

CHEQUE CADEAU Bayonne Shopping	Nombre	Valeur Unitaire	Montant total en EUROS
Chèque cadeau de 10 euros		X 10,00€	
FRAIS POSTAUX			
A retirer en nos locaux 25 Place des Basques		gratuit	
Livraison à votre entreprise		10,00€	
En recommandé AR avec assurance	Commande jusqu'à 1000€	21,60 €	
En recommandé AR avec assurance	Commande jusqu'à 2000€	27,00 €	
		Montant total TTC	

Pochettes cadeau

Votre commande inclut le service de préparation de vos cadeaux : chaque salarié aura sa pochette dans laquelle nous aurons glissé le montant que vous désirez, ainsi que la liste des commerçants partenaires.

Nombre de pochettes cadeaux :
en cas de montant individualisé, nous adresser un listing
Date de livraison souhaitée : _____

Motif URSSAF

- ☐ Fête des mères
- ☐ Fête des pères
- ☐ Naissance
- ☐ Retraite
- ☐ Mariage/pacs
- ☐ Noël des Salariés
- ☐ Noël des Enfants
- ☐ Saint Nicolas
- ☐ Rentrée scolaire

Option de personnalisation

Indiquez votre message de personnalisation qui sera imprimé sur chaque chèque : *(30 caractères maxi)*
Ex : Joyeux Noël de la part de

_____

_____

Règlement et livraison

Par la signature de ce bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, figurant au dos de ce document, et les avoir acceptées.

A ……le ……/……/…….

Signature et cachet de l'entreprise

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de Bayonne Shopping - Office de Commerce et de l'Artisanat
Délai de livraison 1 à 8 jours selon votre commande.

Conditions générales de vente

Article 1 – Objet
Les ventes du Chèque Cadeau aux professionnels et comités d'entreprise sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle expresse et écrite de la part du vendeur.

Article 2 – Formation du contrat
La commande est effective au jour de la signature du bon de commande par l'acheteur. Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des chèques cadeaux.
Toute commande de Chèques Cadeaux n'est considérée par l'Office de Commerce et de l'Artisanat comme définitive que si elle est impérativement accompagnée du règlement correspondant par chèque bancaire ou virement.

Article 3 – Livraison et transport
La livraison s'effectue conformément à la commande, soit par la remise directe des Chèques Cadeaux à l'acquéreur à notre agence, soit par livraison à votre entreprise, soit par recommandé via la poste. La participation aux frais d'expédition par lettre recommandée avec accusé de réception, taux de recommandation R2 ou R3 suivant le montant de la commande, comprend l'acheminement et l'assurance perte ou vol sur le trajet.

Les Chèques Cadeaux voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas de vente convenue franco, dès l'expédition des locaux du vendeur. Il en résulte notamment que les Chèques Cadeaux voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient en cas de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès de la Poste.

Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est indiqué à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts.

Article 4 – Prix, Conditions de paiement
Les factures sont payées au comptant sans escompte. En cas de défaut de paiement, l'Office de Commerce et de l'Artisanat pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Les prix s'entendent TTC au moment de la passation de la commande exprimés en euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande.

Article 5 – Clause de réserve de propriété
La propriété des Chèques Cadeaux livrés est transférée à l'acheteur ayant acquitté le montant de sa commande. Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison.

Article 6 – Obligations de l'Office de Commerce et de l'Artisanat
L'Office de Commerce et de l'Artisanat s'engage à assurer la production et la fourniture des Chèques Cadeaux et à fournir la liste des enseignes acceptant le Chèque Cadeau. Il met à la disposition des utilisateurs la liste des magasins agréés sur son site Internet. En toute hypothèse, le refus par un des magasins agréés Chèque Cadeau ou toute autre défaillance du dit magasin, ne pourra entraîner la responsabilité de l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Article 7 – Perte ou vol
L'Office de Commerce et de l'Artisanat ne serait être tenu responsable de quelque manière que ce soit dans l'hypothèse de perte, de vol, de destruction, de falsification ou de fraude des Chèques Cadeaux intervenant après livraison effectuée chez le client. Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un quelconque remboursement.

Article 8 – Obligations du client
Le client s'engage à promouvoir auprès de l'ensemble de ses utilisateurs le mode de paiement par Chèque Cadeau et à leur transmettre la liste des enseignes acceptant les dits chèques comme moyen de paiement. Les magasins ne seront pas tenus de rembourser les articles qui auront été réglés totalement ou partiellement au moyen des Chèques Cadeaux. Le client aura l'obligation d'informer tout porteur des Chèques Cadeaux de leur date limite de validité et du refus qui leur sera opposé en cas d'utilisation postérieure à leur date de validité. **L'Office de Commerce et de l'Artisanat permet l'utilisation du Chèque Cadeau par le client 30 jours après la date de validité figurant sur le chèque. La validité d'un Chèque Cadeau Bayonne Shopping est donc de 13 mois. Passée cette date, les Chèques Cadeaux ne peuvent ni être remboursés, ni échangés ou réimprimés**. Le non-respect de cette obligation par le client ne pourra en aucun cas engager vis-à-vis du porteur la responsabilité de l'Office de Commerce et de l'Artisanat .

Article 10 – Tribunaux compétents
Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Pau.